

# DÉVELOPPER DE MANIÈRE RAISONNÉE LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

**Porteur du projet :** Service Espaces Paysages, Bureau Jeunesse et Sports  
**Services associés :** Service Biodiversité végétale, Service Eco Action (CATER), Tourisme  
**Partenaires extérieurs :** DDJS, CDOS, CDT, Comités sportifs, associations nature, forêt, agriculture, pêche, chasse, CDT, collectivités, Région Midi-Pyrénées

La multiplication et la diversification des activités de pleine nature, le développement du tourisme vert, génèrent autant d'activités sur l'espace reconnues d'intérêt général et porteuses d'une dimension économique.

La promotion des activités de pleine nature repose sur la préservation des lieux de pratique au regard des projets d'aménagement (mise en place des CDESI) mais aussi, sur la nécessité, de maîtriser les problèmes de superposition d'usages, et d'un nécessaire partage raisonné de l'espace entre les diverses pratiques.

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'une CDESI dans le Tarn, il importe :

- de prendre en compte la sensibilité des milieux naturels et des paysages considérés aujourd'hui comme un patrimoine.
- d'aborder les questions foncières (conventions) et la prise en compte des espaces en tant que lieux de vie et de travail des populations locales.
- d'engager un projet structuré pour un développement maîtrisé des sports de nature, dans des sites sélectionnés, avec un objectif d'amélioration du cadre de vie et du développement touristique.

Ces principes fondent la mise en place d'une CDESI décidée par le Conseil général du Tarn.

Lancement  
2007

## Cadre de référence :

- ▶ Préservation de la biodiversité, protection des ressources et des milieux
- ▶ Épanouissement des tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie

## Le projet :

La mise en place de la CDESI favorisera :

1. La préservation des sites relatifs aux Activités Physiques de Pleine Nature et le développement d'activités de pleine nature accessibles à tous (y compris aux personnes en situation de handicap),
2. La sensibilisation à l'usage partagé de l'espace (sportifs, propriétaires, gestionnaires des espaces...),
3. La valorisation des espaces naturels, l'amélioration du cadre de vie des tarnais et le développement de l'activité touristique relative aux « loisirs actifs »,
4. La promotion d'un code de bonne conduite.

## Suivi et indicateurs :

Nombre de réunions de préparation

Liste des activités concernées

Nombre d'activités concernées

Nombre de sites inscrits au Plan, superficie

Conventions

Liste des comités signataires d'un code de bonne conduite

## Environnement

- ▶ Assurer la compatibilité entre activités de pleine nature et préservation des milieux naturels et des paysages
- ▶ Favoriser la prise de conscience environnementale et la sensibilisation au sein des activités de pleine nature
- ▶ Concevoir un code de bonne conduite

## Social

- ▶ Préserver la pérennité des sites d'activité
- ▶ Développer les pratiques sportives et de plein air
- ▶ Favoriser l'accès aux pratiques par tous et dans des conditions requises de sécurité et d'encadrement

## Economie

- ▶ Développer les sports de nature et la mise en valeur des sites
- ▶ Améliorer l'attractivité du Tarn, diversifier l'éventail de l'offre d'activités de loisirs et de tourisme

## Gouvernance

- ▶ Développer les principes d'échange et de transversalité à partir de la commission départementale
- ▶ Assurer la transversalité entre les services et les partenaires
- ▶ Développer une action concertée avec les acteurs et gestionnaires de l'espace
- ▶ Articuler l'action avec les autres procédures et démarches d'aménagement